



FLASH INFO SUR LES PROBLÈMES DE PAIE DE SEPTEMBRE POUR LA PROMOTION DES CPIP 30

Alertée par des stagiaires CPIP de la 30^{ème} promotion qui ont rencontré des problèmes de rémunération non perçue ou partiellement perçue pour le mois de septembre 2026, la CGT IP a saisi immédiatement la direction de l'ENAP afin d'obtenir des explications mais aussi des engagements de l'école (versement d'acompte, mesures d'accompagnement face aux bailleurs ou banques et de réparation en cas d'agios etc..) pour remédier à cette situation catastrophique sur le plan financier pour des dizaines de CPIP 30.

La directrice de l'ENAP nous a apportés les éléments de réponse suivants : le non versement de la paie pour la CPIP 30 serait dû à des manquements au sein de l'UGAFE, notamment l'absence de saisie correcte sur le logiciel de paie des renouvellements de détachement. Ce sont donc les collègues ayant passé le concours interne qui sont le plus directement touchés puisqu'elles/ils n'ont perçu aucune rémunération du tout. Mais d'autres CPIP 30 n'ont pas perçu d'IFSE et la direction de l'ENAP fournit peu d'éléments d'explication pour elles/eux.

A ce stade, l'ENAP comptabiliserait 12 CPIP 30 qui n'auraient perçu aucune rémunération en septembre.

La direction de l'ENAP assure travailler « activement pour un acompte mi-octobre » pour les agent.es concerné.es. Les Assistantes de Service Social se tiennent, selon la direction, à disposition des stagiaires afin de les accompagner dans leurs démarches afin de faire face à l'impossibilité de payer son loyer, ses créances bancaires, ses déplacements etc.

Si la CGT IP salue la transparence et la rapidité de réponse de la direction de l'ENAP, nous ne pouvons que déplorer qu'encore une fois, les agent.es aient à payer le prix fort des carences de l'administration. En cette période de flambée des prix de l'énergie et des carburants, des conséquences sur la vie personnelle et familiale des agent.es, la rémunération des personnels et leur accompagnement RH se doivent d'être enfin une priorité absolue. Au delà de l'ENAP, c'est bien l'ensemble des services RH de la DGAP qui doit être professionnalisé et renforcé en moyens humains.

L'ENAP précise par ailleurs ne pas pouvoir dire précisément si plus de 12 CPIP 30 peuvent être concerné.es. **Nous invitons donc les stagiaires qui n'auraient pas perçu leur rémunération ou qui ne l'auraient pas perçu intégralement (IFSE manquante ou autre) à nous contacter afin de pouvoir porter leur situation auprès de l'ENAP.**

Nous veillerons à accompagner l'ensemble des agent.es en difficulté et à ce qu'elles ou ils soient rétabli.es dans leur droit à rémunération au plus vite. Nous ne tolérerons pas que cela se répète pour la paie d'octobre. À cette occasion tous les rattrapages dus se devront d'être versés. Nous nous en assurerons auprès de l'ENAP.

La CGT IP, toujours au côté des personnels pour faire respecter leurs droits et porter leurs situations.

Soyons uni.es et solidaires

Fait à Montreuil

le 5 octobre 2026